on s'invectivait comme à la Chambre, c'était à la fois de la boxe, de la lutte gréco-romaine et du jiu-jitsu. Les plus gêtés des receveurs encourageaient gentiment ces petites manifestations sportives avec des « Allons, allons, pressons un peu » guillerets et convaincus. Les plus nerveux se contentaient de tirer la sonnette au moment où une grosse dame mettait le pied sur la dernière marche du marche-pied de telle façon qu'elle donnait aussitôt au public hilare le spectacle peu attrayant d'une partie de son anatomie.

Mais on s'y habituait et le vous le répète, tout le monde était content parce que ce système D avait pour résultat que ça marchait rondement et que les voyageurs arrivaient sans retard à la soupe ou au rendez-vous de leur payse.

Et puis voilà qu'un beau jour, sans crier gare, quelques travailleurs lucéitiens s'avisèrent de se mettre en règle avec leurs obligations professionnelles, leurs patrons et leur conscience. Le public, alors, de crier à la Révolution : « Non, mais voyez-vous ça ? Qu'est-ce qu'il leur prend ? Où allons-nous si on respecte ce qui est écrit ? C'est un scandale, une infamie ! »

Cet incident du plus haut comique comporte un enseignement : les règlements, pas plus que les lois, ne sont faits pour être appliqués. Nous nous en doutions bien un peu mais cette confirmation est à retenir. Les Français et surtout les Parisiens ne s'accommodent que de l'irrégularité. Le plus petit veut des passe-droits. Il « rouspète » comme un voleur si on lui fait faire la queue au guichet de la poste, si on l'oblige à rester derrière les barrages d'agents pendant une manifestation, si on lui impose un délai pour payer ses contributions. Et que de gens ne prétendent aller au théâtre qu'avec des billets de faveur — qui leur coûtent généralement plus cher que le plein tarif, en vertu de ce principe qu'un service rendu en vaut un autre.

La grève au ralenti a fait paraît-il, baisser les recettes de la Société des Transports en commun de la région parisienne de cent mille francs par jour environ, par suite tant de l'augmentation de la consommation d'essence (moins une automobile va vite, plus elle dépense de carburant) que de la diminution du nombre des voyageurs. Cela prouve que beaucoup de gens se sont aperçus qu'ils pouvaient fort bien se passer d'autobus ou de tramways et que les pieds n'ont pas été inventés seulement pour botter l'arrière-train des malotrus. Il y a comme ça une foule de petites économies qui ne nous viendraient jamais à l'idée si nous n'y étions contraints. Quand les consommateurs feront ils, pareillement, la grève des bras croisés et des pieds nickelés contre les mercantis ?

La grève au ralenti a rendu service encore à beaucoup d'autres de nos contemporains. Que de maris qui, jusqu'alors, se présentaient à l'heure rituelle devant leur épouse pour partager avec elle le pot-au-feu traditionnel ont dû bénir les grévistes parce qu'ils pouvaient prendre enfin une *demi-heure de liberté* facilement expliquée par la lenteur des communications ! Que de midinettes, travaillées par la sève estivale, ont pu se griser un peu plus longtemps, aux bras de leur petit ami, de fleurs et de flirt, quitte à déclarer à leur maman pour justifier leur retard : « C'est l'autobus qui ne marche pas ». Mais d'elles-mêmes, on n'aurait pu en dire autant...

Dans le fond, la moralité de cette grève est toute philosophique. Elle a apporté « un peu de tempérament » aux excès de vitesse de notre vie trépidante d'aujourd'hui, elle a modéré nos... transports, elle a ramené nos nerfs à un plus juste équilibre.

Que nous ne mettions pas les bouchées doubles quand nous mangeons ou quand nous tâchons d' « arriver » dans la vie, — faisant fi d'écraser quelques gêneurs —, que le fisc compte nos impôts avec plus de douceur, que nous freinions toutes nos dépenses superflues, en un mot que nous vivions tous « au ralenti », et nous ne nous en porterons pas plus mal...

André FAGE.

L'évacuation de la Ruhr

Berlin, 27. — On annonce que les préparatifs d'évacuation de la Ruhr s'accomplissent. Les autorités compétentes ont déjà reçu des instructions à ce sujet.

Le maréchal Pétain est arrivé à Dusseldorf. On croit qu'une partie de l'armée d'occupation quittera la Ruhr sous quelques jours.

La politique étrangère belge définie par Vandervelde

Berlin, 27. — Interviewé par le correspondant du « Vorwaerts », à Bruxelles, M. Vandervelde, ministre des affaires étrangères a fait la déclaration suivante :

La tendance de la politique étrangère du gouvernement belge peut se résumer en trois mots : arbitrage, sécurité, limitation des armements. En ce qui concerne l'évacuation de la zone de Cologne, je puis vous assurer que nous n'avons aucune arrière-pensée et que nous n'avons nullement l'intention de chicaner l'Allemagne. J'ai les meilleures raisons de croire que l'on pense exactement comme nous sur ce point, tant à Paris qu'à Londres.

M. Vandervelde a déclaré en terminant :

Notre politique est la même que celle des socialistes de tous les pays : au moment où la grande majorité du peuple belge se rallie à nos idées et nous accorde sa confiance, nous ne pensons naturellement pas à modifier cette politique.

Le Tour de France

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'étape Vannes-Les Sables d'Olonne

Vannes, 27 juin. — Après avoir une fois de plus pris quelques heures de repos seulement, les 34 coureurs arrivés hier à Vannes, ont repris le départ ce matin à 7 heures.

Fait bizarre, malgré les indicibles efforts accomplis les jours précédents, aucun des routiers restés qualifiés ne manqua à l'appel.

Avant le départ on annonça que révision faite de la feuille d'arrivée de l'étape Brest-Vannes, les commissaires avaient classé ex-aequo, avec les 12 premiers coureurs, l'italien Errici, omis à l'arrivée. C'est donc par erreur qu'a été annoncé l'abandon de l'équipier du team Armor.

Au milieu d'une foule nombreuse, les coureurs sont partis comme ils étaient arrivés, sous les acclamations de la population vannetaise, heureuse d'avoir pu admirer les courageux champions.

Trente coureurs ensemble à La Roche Bernard

Comme de coutume, l'allure au début est assez vive. Sur les 40 kilomètres qui séparent Vannes de La Roche-Bernard, les favoris ont réussi à se détacher des « lanternes rouges ».

Au premier contrôle, une trentaine de coureurs passent ensemble à 8 h. 29, au temps prévu à l'horaire.

On remarque dans le peloton : Benoit, Mesgorl, F. Pélissier, Bottecchia, Boutoux, Bellenger, Catelan, etc.

A 50 mètres suivent Alavoine, Chevalier, Martinet, Martin, Toussaint, Alpini, Parel et Sellier.

Sur la verte route bretonne, la course continue.

Le peloton grossit encore à Nantes

A Nantes, le peloton a encore grossi.

A 11 h. 16 arrive un groupe compact de coureurs, parmi lesquels on remarque Heusghem Jacquinot, Benoit, Bottecchia, Sellier, F. Pélissier, Alavoine, Christophe, etc...

Deux minutes plus tard arrivent 6 coureurs qui repartent aussitôt après s'être ravitaillés.

Bottecchia crève à 50 kilomètres du but

A Légé, à 50 kilomètres du but, se produit le seul incident notable de la journée.

Bottecchia crève, en effet, et répare en hâte. Pendant 20 minutes, aidé de ses camarades de team Piccin, Hardy, Thys et Jules Buysse, il mène une chasse ardente et parvient, sans trop de peine, lâchant même ses équipiers, à rejoindre le peloton.

Frantz enlève l'étape au sprint

Jusqu'aux Sables, on n'a plus à enregistrer le moindre incident.

A 14 h. 25, un peloton de 47 coureurs se présente sur la ligne d'arrivée. Le sprint part d'assez loin. Comme toujours, c'est Bottecchia qui mène, mais Frantz surgit à gauche et Sellier à droite. Une lutte superbe s'engage pour la première place

Bottecchia rétrograde, mais Frantz et Sellier restent sur la même ligne. Frantz ne gagne que d'un quart de roue.

Derrière, Aymo, Beckman et Despontin s'accrochent et tombent, mais ne se font aucun mal.

Voici l'ordre des arrivées :

1er, Frantz ; 2e, Sellier ; 3e, Bottecchia ; 4e, Wynsdau, en 7 h. 25' 42"

Suivent : F. Pélissier, Gordini, Thys, Lucien Buysse, J. Buysse, Christophe, Hector Martin Collet, Dejonghe, Beeckman, Mottiat, Masson, Bellenger, Englebert, Standaert, Benoit, Crème Gay, Bresciani, Lacelle, Verdyck, Hardy, Huysse, Errici, Alavoine, Jacquinot, Heusghem, Canova, Catelan, Arcelo, Ribre, Dhers, Erba, Jordens, Barthélemy, Touzard, Arnould, Vertemati, Berni, Rossignoli, Comministi, Aymo, Despontin, Piccini, Francini, Lapenant, Lazaretti, Bianco, Di Gaetano, Rubert, Mourciat, Cento, Geiot, Parel, Clausse, Broussard, Lemé, Renkrycks, Milège, Tavsiabre, Pétre, Delottre, Lafosse, Chevalier, Toussaint, Messeri, Beaulieu, Besnier, Drobecq, Borghi, Prudhomme, Lœw, Cassini, Alrini, Guichon, Martinet, le dernier en 8 h. 30' 45"

Le départ aura lieu ce matin à 5 heures, au lieu de 7 heures.

Le classement général

1er, Adelin Benoit, en 59 h. 47' 21" ; 2e, Bottecchia, 59 h. 47' 30" ; 3e, Verdyck, 59 h. 48' 20" ; 4e, Beeckmann, 59 h. 49' 27" ; 5e, Frantz, 59 h. 52' 20" ; 6e, Aymo, 59 h. 53' 17" ; 7e, F. Pélissier 59 h. 55' 08" ; 8e, Omer Huysse, 60 h. 03' 11" ; 9e, Alavoine, 60 h. 04' 27" ; 10e, Dejonghe, 60 h. 04' 40" ; 11e, Gay, 60 h. 06' 20" ; 12e, Sellier, 60 h. 08' 43" ; 13e, Lucien Buysse, 60 h. 09' 45" ; 14e, Bellenger, 60 h. 10' 38" ; 15e, Despontin, 60 h. 16' 29" ; 16e, Bresciani, 60 h. 17' 04" ; 17e, Englebert, 60 h. 20' 58" ; 18e Christophe, 60 h. 25' 28" ; 19e, Gordini, 60 h. 27' 34" ; 20e, Emile Masson, 60 h. 35' 38" ; 21e, Errici, 60 h. 35' 45" ; 22e, Dhers, 60 h. 47' 22" ; 23e, Hector Martin, 60 h. 49' 12" ; 24e, Rossignoli, 61 h. 01' 15" ; 25e, Piccin, 61 h. 03' 07" ; 26e, Hector Heusghem, 61 h. 04' 40" ; 27e, Standaert, 61 h. 10' 06" ; 28e, Wynsdau, 61 h. 11' 52" ; 29e, Colleu, 61 h. 16'14" 30e, Jules Buysse, 61 h. 20' 13" ; Mottiat, 61 h. 31' 17" ; 32e, Canova, 61 h. 35' 03" ; 33e, Jordens, 61 h. 38' 45" ; 34e, Touzard, 61 h. 39' 24" ; 35e, Hardy, 61 h. 45' 27" ; 36e, Gémo, 61 h. 55' 01" ; 37e, Arnoult, 61 h. 57' 17" ; 38e, Berni, 61 h. 58' 02" ; 39e, Catelan, 62 h. 01' 55" ; 40e, Erba, 62 h. 04' 39" ; 41e, Roux, 62 h. 11' 25" ; 42e, Comministi, 62 h. 41' 10" ; 43e, Bianco, 62 h. 48' 26" ; 44e, Rubert, 63 h 02' 06" ; 45e, Jacquinot, 63 h. 05' 39" ; 46e, Mourguiat, 63 h. 15 '47" 47e, Lazzbaretti, 63 h. 15' 57" ; 48e, Barthélémy, 63 h. 17' 04".

M. DEIBLER A OPÉRÉ A DREUX

Dreux, 27. — Ce matin, a été exécuté, Charpentier, assassin d'un cordonnier de la ville et qui avait été condamné à mort par les Assises l'Eure et Loir, avec le nommé Jacquot, lequel a bénéficié de la clémence présidentielle. Charpentier s'est présenté courageusement devant l'échafaud, en criant d'une voix forte : « Adieu ! »

NOTRE CONTE DU DIMANCHE

LE VIEUX CHIFFONNIER

C'était un très joli et très coquet petit meuble que ce vieux chiffonnier, genre Louis XV, tout de marqueterie, souriant par sa mosaïque rose et blanche comme par autant de lèvres joyeuses, avec des serrures de cuivre doré, aux creux brunis. Il me venait de ma grand'mère, qui elle-même le tenait de son aïeul, je ne jurerais pas qu'il ne se fût échappé de quelque boudoir de Marly...

Eh bien ! jamais chiffonnier ne fut injurié, conspué, maudit aussi impitoyablement que ce cher petit meuble, lorsqu'un matin, en me réveillant au Pirée, — oui, au Pirée (Grèce) — je pensai à lui !

Pourquoi, me direz-vous, pourquoi ai-je pensé dans mes cheveux une main fébrile ? Pourquoi me suis écrié : « Misérable ! » sans bien définir si l'épithète s'adressait à moi ou au chiffonnier ?. Pourquoi ?... Eh ! parbleu ! Un homme qui aurait eu l'âme plus grande que la mienne n'aurait pas dû se laisser sur le crâne une seule brindille capillaire !...

Jugez-en :

J'ai été assez heureux — au temps passé — pour être aimé par la plus adorable des femmes. Je ne vous la désignerai pas, fût-ce même par la couleur de ses cheveux. Qu'il vous suffise de savoir que pendant deux ans je l'ai appelée « ange adoré », « femme de tous les rêves », — mais qu'au bout de la deuxième année j'ai permis à un de mes amis de me dire, en parlant d'elle : « Hein ? étais-tu assez bête ! »

Elle m'a renvoyé mes lettres en partant pour.... Je n'ai même pas songé à lui faire parvenir les siennes... Et j'ai mis le tout — voilà le fait effrayant — dans un petit tiroir du vieux chiffonnier...

Le vieux chiffonnier est dans ma chambre, ma chambre est au château de ma mère, le château de ma mère est à huit cent lieues d'ici, en pleine Provence.... c'est-à-dire que, partant précipitamment pour une mission diplomatique, j'ai absolument oublié de détruire ces souvenirs charmants...

Quand je fis dans les cases de mon cerveau, dans un coin ignoré, cette découverte subite, je bondis de surprise, et, disons le mot, de honte... Mon étourderie pouvait compromettre à jamais une femme qui ne m'avait donné un droit de méconnaître ainsi le premier devoir d'un galant homme, c'est-à-dire la discrétion. Ah ! je fus héroïque : je courus au port, je m'enquis du premier bâtiment faisant vapeur vers Marseille et, sans rien vouloir écouter que le cri de ma conscience, je m'élançai vers la France... Songez donc ! par mon fait pouvait être troublée toute l'existence d'une femme qui n'avait eu d'autre tort, après tout, que de placer en moi toute sa confiance ; car, j'en ai la certitude, elle n'a jamais aimé que moi.

Bref, je fis ce que l'honneur me commandait, et huit jours après cette effroyable découverte, je sonnais à la grille du château maternel.

II

Je vous fais grâce des : « Quoi ! Toi ! Lui ! Comment ! Sitôt ! » qui m'accueillirent à mon arrivée. Ma mère pensa m'étouffer dans ses bras. Elle avait peur qu'il me fût arrivé quelque *accident fâcheux ; j'eus toutes les peines du* monde à la rassurer. Je m'efforçai de lui rendre son calme, et je pris mon air le plus indifférent pour laisser tomber, comme par aventure, ces mots fort naturels :

— Vous seriez bien aimable de faire porter ma valise dans ma chambre.

— Certes, mon cher enfant !.. Tu dois avoir besoin de repos. — Pierre, continua-t-elle en appelant, portez les bagages de mon fils à la chambre bleue.

— Hein ! m'écriai-je, à la chambre verte, vous voulez dire ?

— Non, mon enfant, à la chambre bleue.

— Pardonnez-moi, maman ; mais ma chambre, c'est la chambre verte qui est ma chambre.

— Qui était... ne confonds pas.

— Qui donc occupe ma chambre ?

— Tiens, dit ma mère en souriant et en montrant du doigt la porte qui s'ouvrait, voici l'occupatrice

— Gabrielle !

Car c'était Gabrielle, ma cousine, la plus *charmante, la plus adorable des cousines...* d'abondants cheveux blonds, des yeux bleus à rendre des pointes au ciel, un sourire d'enfant et des dents pareilles à des perles.

Et c'était elle, elle, qui occupait la chambre verte, et qui avait dû fouiller les meubles !...

Oh ! oh ! oh ! malheur ! trois fois malheur !

Elle, gaie, naïve et confiante, me tendit la main, un peu timide — elle était délicieuse ainsi ! — et me dit :

— Bonjour, cousin Georges.

J'avoue que ma physionomie devait exprimer l'ahurissement le plus complet... Je la regardais, je voulais deviner dans ses yeux si purs si la dissimulation ne s'était pas tapie dans quelque coin de sa prunelle d'honnête fille... Avait-elle trouvé ? Avait-elle lu ?

Car, entre nous, elle m'avait beaucoup aimé, Madame... Trois-Étoiles, et elle avait le tort de traduire en une musique parlée la gamme de ses impressions. Vrai ! il y avait des « Oh ! » et des « Ah ! » dans ses lettres, des points d'exclamation et trop peu de points suspensifs. Et si Gabrielle avait lu...

Mais quel calme, quelle sérénité ! « Bonjour, mon cousin ! » rien de plus, rien de moins. Et, dans ma main, une petite main fraîche, douce, une main de vierge.

Oui, mais quel abîme est plus profond que le cœur de la femme ! a dit le Psalmiste... Si elle avait lu !... Le seul moyen de s'en assurer était de pénétrer dans sa chambre.

Sa chambre ! quelle douce harmonie dans ce mot quand il s'agit du sanctuaire où dort la jeune fille qu'on a connue haute comme ça et qui est devenue la plus... Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit... Il faut entrer dans ce sanctuaire. Je n'oserai jamais...

— Cousin, venez donc voir comme j'ai joliment arrangé votre chambre !

III

Joie, bonheur, délire ! la naïveté vient en aide à la dépravation. Je suis sauvé. Elle monte légère et gracieuse. Quelle jolie taille ! Et moi, le coupable, je la suis... j'ai presque peur. Mais est-ce que par hasard, je n'aurais pas quelque émotion toute particulière ? Non, non, je veux mes lettres, il me faut mes lettres...

Elle est charmante mon ex-chambre, toute de bleu et de blanc habillée... Et elle ne sent plus le cigare... Un lit, un nid chastement caché sous des rideaux qui semblent des ailes de séraphin...

Le vieux chiffonnier, le voilà !

— Chère cousine, un verre d'eau, je vous prie : voulez-vous ?... je meurs de soif.

Elle sourit, et regarde la carafe : j'avais remarqué, moi, vieux Satan ! qu'elle était vide.

— Je vais chercher de l'eau.

Elle sort.

Je cours au chiffonnier : voilà le tiroir. J'ose à peine l'ouvrir... Paf... Je l'ouvre... Horreur ! rien ! rien ! rien !..

Ma cousine est rentrée... elle me donne de l'eau avec une pointe de rhum.... elle me montre un album... elle cause.

C'est toujours la compagne d'autrefois...

Où sont mes lettres ? Les aurait-elle prises, cachées, brûlées ? Ma tête bout !

Je trouve un prétexte et je sors à mon tour.

Sur le palier, je rencontre ma tante. Ah ! la brave et bonne tante ! Pourquoi après m'avoir embrassé, ce petit clignement d'yeux et ce doigt gaiement menaçant ?..

— Viens, grand mauvais sujet ! me dit-elle. Elle m'entraîne dans sa chambre, ouvre un tiroir, en tire un paquet de lettres.

— Qu'est-ce que cela, garnement !

Terre et cieux ! ce sont mes lettres !

— Par bonheur, continua-t-elle, je me suis dit, moi, qui ai quelque expérience des hommes et des choses, qu'avant d'installer une jeune fille dans la chambre naguère occupée par un garçon de ton âge, il était bon d'y passer une revue soigneuse et bien m'en a pris...

Je me jette à son cou, je l'embrasse... et je lui avoue tout. Je suis si content ! Je suis sauvé, sauvé ! Oh ! ma chère petite cousine... que je suis heureux... J'avais si peur !

Huit jours se passent.

Un matin, me levant dans ma chambre verte, j'aperçois un papier qui semble avoir été glissé sous ma porte. Qu'est-ce que cela ? Une lettre, tiens ! Je l'ouvre.

« Cher cousin — dit le petit billet — pourquoi ne dites-vous pas tout cela à maman ? »

Logogriphe ? « Tout cela » ? Quoi ? Je n'ai rien dit !... Que dois-je répéter « à maman » ?

« Cher cousin »... donc, c'est ma cousine qui m'écrit.

J'attends l'heure du déjeuner.

Je guette Gabrielle sur l'escalier, je vais lui adresser la parole. — mais rougissante et baissant la tête, elle me glisse un papier dans la main en murmurant :

— Reprenez votre lettre et parlez à maman...

Ma lettre !

Je cours dans le jardin.

Éclairs et tonnerre ! Oui, la lettre est de moi, c'est mon écriture et voilà le style, le mien : « Vous êtes adorable, donc, je vous adore ! Voulez-vous me permettre de vous consacrer ma vie ? Un mot et je tombe à vos pieds ».

C'était le n° 1 des lettres à l'ex-dame de mes pensées

Et savez-vous ce que cela signifiait ?

Ladite lettre s'était glissée dans une fente du vieux chiffonnier : or, Gabrielle l'avait trouvée et croyait que je la lui avais adressée...

D'où la réponse : « Parlez à maman ».

J'ai parlé à « maman » : j'ai épousé Gabrielle, je l'adore et je suis le plus heureux des maris.

Deux jours, mois le baptême.

— Merci, vieux chiffonnier !

Jules LERMINA.

La Chambre a voté un douzième pour Juillet

Paris, 27. — La séance est ouverte à 17 heures après avoir adopté sans débat différents projets de lois, voté un douzième pour le mois de Juillet.

M. Georges BONNET, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, demande la discussion immédiate du projet de douzième pour le mois de Juillet. Il en est ainsi décidé.

Ce douzième afférent au mois de Juillet, comporte un crédit supplémentaire de 160 millions relatif à l'avance de 250 fr. aux fonctionnaires, un autre de 3.417.000 *francs* pour indemnité pour charges de famille aux fonctionnaires.

Le rapporteur général fait remarquer que le douzième mathématique pour les crédits du Maroc est en augmentation de 25 millions. Ces crédits demeurent néanmoins dans la limite des crédits votés par la Chambre pour 1925 et sont destinés à améliorer les conditions matérielles de la vie dans le corps expéditionnaire.

Répondant à une question de Blum, M. LAMOUREUX déclare que les crédits *supplémentaires prévus pour le Maroc dans le projet* déposé par le Gouvernement ne sont en rien intégrés dans le projet de douzième.

On passe à la discussion des articles qui sont votés sans débat. L'ensemble du projet est adopté par 351 voix contre 219.

Séance suspendue à 17 h 45, jusqu'à 18 heures 15, pour attendre la décision du Sénat sur les projets *financiers*.

La séance est reprise à 18 h. 15 : on ajourne une interpellation intéressant l'Algérie et la séance est levée à 18 h. 20.

Séance mardi matin à 9 h. 30. Discussion de la loi de finances.

UN NÈGRE ÉVENTRÉ PAR DES POLONAIS

Cransac (Aveyron), 27. — Plusieurs Polonais ont attaqué sans motif un nègre nommé Salat et lui ont ouvert le ventre à coups de couteau.

Les coupables ont été arrêtés, après avoir opposé une vive résistance aux gendarmes.

Le Sénat vote les projets financiers

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Attaché à une politique de rigoureuses restriction des dépenses publiques, le Sénat ne saurait se refuser à autoriser les mesures d'économie budgétaire que prévoit l'article premier du projet. Votre commission fait cependant observer que la procédure envisagée dans cet article prête à certaines critiques. Il eut été peut-être plus expédient de transformer en lois les conclusions du comité supérieur d'enquête. (Très bien). Nous exprimons en tout cas le désir d'être saisis, à bref délai, d'un projet concrétisant les mesures d'économie préparées par le Président du Conseil et le Ministre des Finances (*Adhésion*).

DERNIER SACRIFICE ?

M. BERENGER continue en indiquant que la commission a toujours lutté contre toute inflation ; elle consent cependant à ce que ce sacrifice soit le dernier, afin que la Trésorerie ne soit plus sous les menaces qui pèsent constamment sur elle.

Les porteurs de Bons seront invités à souscrire à un nouvel emprunt, le taux sera faible, mais les porteur bénéficieront d'une garantie de change et de titres exempts de tout impôt.

Le rapporteur conclut en demandant au Sénat de sanctionner l'ensemble du projet de loi, en faisant appel à l'esprit de solidarité et de confiance de la nation.

M. le Rapporteur général reçoit les félicitations de ses collègues.

La discussion immédiate est ordonnée.

La discussion générale

Paris, 27. — La séance est reprise à 14 h. 40. On aborde la discussion générale des projets financiers.

Le premier orateur est M. Henry CHERON, président l'Union républicaine dont les membres se sont abstenus le matin à la Commission des finances. Le projet qui nous est soumis comporte trois dispositions, conférer au Ministre des Finances certains pouvoirs nouveaux pour réaliser des économies, le Sénat ne les lui refusera pas. En ce qui concerne l'emprunt nous aurions des réserves, c'est un procédé de consolidation, nous ne nous opposerons pas à l'emprunt. Mais pour l'augmentation du chiffre des billets de banque, il nous est impossible d'y souscrire.

Il termine : nous ne songeons à mettre en échec le gouvernement, mais nous nous abstiendrons

M. DAUSSET croit à un gros succès de l'emprunt qui consolidera peut-être plus de la moitié la dette flottante ce qui pourrait éviter l'émission de nouveaux billets et avec la confiance, dit-il, je suis convaincu que le pays se sauvera lui-même

DES QUESTIONS

M. TISSIER qui a pris la parole, dit que les déclarations du Ministre des Finances sur l'équilibre du budget ont accru les demandes de remboursement de Bons de la Défense, il blâme la politique d'émissions de Bons du Trésor à échéances acculées sur une même année et de plus il voudrait connaître le taux du nouvel emprunt et quelle garantie de change offre-t-on ?

« EST-CE NOTRE FAUTE ? »
DIT M. CAILLAUX

M. CAILLAUX explique comme à la Chambre pourquoi il a présenté son projet, seulement maintenant il fallait l'étudier à fond.

Evidemment, poursuit M. CAILLAUX, ce système offre des inconvénients, si le change venait à baisser considérablement, nos charges s'en trouveraient accrues, mais justement la consolidation que nous avons en vue a pour objet d'entamer la guerre contre la baisse du change.

L'ère des emprunts est close. Nous paraissons en demandant une avance de 6 milliards *rompre avec ce programme. Mais est-ce notre* faute si nous nous trouvons en face d'échéances accumulées le Sénat se joindra à nous pour demander au pays de ne pas se laisser aller au pessimisme ; la France est en période de large prospérité économique, il lui suffira de vouloir, pour remonder la pente qu'elle est en train de descendre : la France voudra !

« NOUS VOTERONS LA MORT DANS L'AME »

Après l'intervention de M. CAILLAUX on entend M. HERY, radical-socialiste :

Le gouvernement, dit-il, a cru devoir poser la question de confiance : c'est pour cela que beaucoup d'entre nous voteront le projet la mort dans l'âme. L'inflation est le commencement de ruine pour tout le monde, l'appauvrissement général du pays s'ajoutera à l'appauvrissement de chacun : « Les billets de banque que vous allez remettre aux créanciers de l'Etat auront une valeur de moins en moins grande.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — *Je proteste énergiquement dans l'intérêt des finances publiques.*

M. HERY. — Le coefficient psychologique contribuera largement à diminuer la valeur de notre monnaie fiduciaire, que chacun prenne ses responsabilités.

INTERVENTION DE M. PAINLEVÉ

M. PAINLEVÉ déclare que son gouvernement n'a aucune responsabilité dans la situation qu'il a trouvée en arrivant aux affaires et espère que la Haute Assemblée voudra se prononcer dans des conditions telles que tous les français porteurs de Bons soient engagés à souscrire au nouvel emprunt et qu'ainsi soit écarté le péril de la dette flottante.

AVANT LE VOTE

Quelques sénateurs tout en critiquant les projets financiers déclarent qu'ils le voteront pour sauver le pays.

Puis M. KLOTZ soutient un contre-projet qu'il retire ensuite, en déclarant qu'il votera contre le projet du gouvernement.

LA DISCUSSION DES ARTICLES

Il est procédé par division au vote sur l'article 1er du projet. Le paragraphe 1er est adopté.

L'article 2, après quelques observations est adopté par 245 voix contre 23 sur 268 votants.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

LES SOCIALISTES VEULENT DES FINANCES SAINES

REBOUL fait sur l'ensemble une déclaration au nom des six socialistes de l'assemblée :

Nous socialistes, dit-il, nous aurions voulu reprendre devant le Sénat le projet socialiste présenté à la Chambre. La hâte avec laquelle ce projet nous a été soumis, nous en a empêché. De lourdes fautes ont été commises depuis la guerre, dans le domaine financier.

MM. HERRIOT et PAINLEVÉ ont eu à se débattre contre des difficultés que leur avaient créées leurs prédécesseurs.

Pendant la guerre, on n'a pas hésité à appeler sous les armes tous les hommes valides, mêmes invalides. La paix faite, on n'a pas osé demander à ceux qui avaient gagné de l'argent les sacrifices nécessaires. On a dit : « L'Allemagne paiera ! » L'Allemagne n'a pas payé. On n'a pas su se dégager de l'emprise de la Haute-Banque. L'inflation est un remède néfaste. Nous voulons un assainissement complet et rapide. Engagez-vous dans la voie large de la conscription des fortunes. L'impôt sur le capital est possible, actuellement seules les *classes moyennes* et ouvrières sont frappées.

Après une dernière intervention de M. Painlevé on vote sur l'ensemble du projet.

Le vote

L'ensemble du projet est adopté par 273 voix contre 11 sur 284 votants.

Le Ministre des Finances dépose le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de juillet.

La séance est levée à 17 h. 15.

Prochaine séance mardi à 15 heures.

Les Fonctionnaires protestent contre les décrets-lois

Et contre les paroles de M. Caillaux suivant lesquelles ils sont suffisamment payés

Paris, 27. — La sixième séance du Congrès de la Fédération Nationale des fonctionnaires s'est tenue ce matin aux sociétés savantes.

Sur la proposition de M. Laurent, le Congrès nomme une Commission de cinq membres pour rapporter à la séance de cet après-midi une motion sur les projets financiers du Gouvernement. Puis le Congrès aborde la discussion sur la révision des traitements.

M. METAYER résume son rapport. La question essentielle est de savoir si nous devons demander que les crédits votés pour 1925 soient répartis immédiatement sur les bases des traitements actuels ou qu'il y ait au préalable une péréquation.

La question ayant été proposée à la Commission exécutive, 178 voix se sont prononcées pour la répartition, 151 voix pour la péréquation 124 étaient absents.

Il est impossible dans ces conditions, de définir le desir de la majorité de la Fédération et M. Métayer demande au Congrès de se prononcer très nettement sur cette question avant d'entamer tout débat sur les méthodes d'action.

M. LAURENT, prenant la parole, résume toute la discussion. Tous les Congressistes sont d'accord sur un certain nombre de points : Insuffisance des crédits votés par la Chambre, nécessités de l'échelle mobile ; nécessité de crédits complémentaires en 1926. Le desaccord ne porte que sur un point : Les crédits de 1925 seront ils répartis immédiatement ou après péréquation.

La péréquation complète, demandée par M. SOUFFLET, est impossible, car elle retarderait une réforme dont on a le plus urgent besoin.

La répartition pure et simple paraît également impossible à M. Laurent, car certaines injustices doivent être réparées sans retard.

Puis M. Laurent propose au Congrès une Commission paritaire de cinq membres qui va s'efforcer d'aboutir à un ordre du jour unanime.

M. CLAY vient donner lecture au Congrès de l'ordre du jour voté à l'unanimité par la Commission de cinq membres nommée à la séance du matin.

M. LAUGIER y découvre une omission très grave. L'article premier de la loi voté par la Chambre accorde au ministre des finances des pouvoirs discrétionnaires qui lui semblent rétablir en fait le régime des décrets-lois. M. SAUBE (Administrations Centrales) donne lecture au Congrès d'un extrait de l'« Officiel » dans lequel M. Caillaux a déclaré à la séance de la Chambre du 25 juin, que les fonctionnaires petits et moyens étaient suffisamment payés.

M. SABOULT propose l'envoi d'une délégation au Gouvernement et M. [illegible] propose que le Congrès tout entier aille immédiatement manifester devant le Sénat.

Avant de statuer sur cette proposition, le Congrès vote à l'unanimité l'ordre du jour de M. Clay. Cet ordre du jour déclare que le corps des fonctionnaires se montrera irréductible pour obtenir les crédits nécessaires à un rajustement plus équitable et une échelle mobile permettant de mettre la rémunération des employés des services publics à l'abri des variations du pouvoir d'achat de la devise nationale dont ils sont depuis cinq ans, les victimes, suivant une aggravation qui exclut catégoriquement l'acceptation passive d'une telle situation.

Le Congrès estime qu'il ne peut demander moins que la satisfaction écrite donnée aux *puissances capitalistes* par la conversion des Bons du Trésor en valeurs étalon-or, soit accordée aux fonctionnaires sous la forme d'un traitement-or.

Le Congrès proteste contre toute mesure qui aboutirait à une restauration du régime des décrets-lois.

Les fonctionnaires chez M. Painlevé

ILS LUI ONT PRÉSENTÉ LEURS REVENDICATIONS PRINCIPALES

Paris, 27. — Un cortège de fonctionnaires a manifesté devant le Sénat.

Les questeurs firent fermer les portes du Luxembourg et il n'y eut pas d'incident.

A la fin de la journée, une délégation de fonctionnaires fut reçue par M. Painlevé qui l'assura de la sollicitude du Gouvernement et promit d'examiner et de soumettre très prochainement au Conseil des Ministres, les réclamations dont il avait été saisi, celles-ci se résumant, suivant les votes du Congrès, en trois demandes :

1° Distribution immédiate et sans aucune péréquation des augmentations votées par le Parlement et non encore réparties ;

2° Péréquation et introduction de l'échelle mobile des salaires ;

3° Collaboration des fonctionnaires, par exemple, par l'intermédiaire des commissions tripartites, dans les recherches économiques.

FEUILLETON DU 28 JUIN 1925. — N° 1

L'ENFANT DE LA FAUTE

Par Maxime LATOUR

CHAPITRE PREMIER

EXÉCUTION

— Vingt mille francs !

Cette phrase, ou plutôt cette exclamation était articulée par un homme d'une trentaine d'années qui, debout devant la cheminée du salon d'un petit hôtel particulier de la rue de la Pompe, causait avec une jeune et jolie femme, la maîtresse de ce logis.

On était alors au mois de mars de l'année 188...

A travers les carreaux des grandes fenêtres drapées de lourdes et riches tentures, on apercevait le scintillement des étoiles, qui semblaient de lointains feux follets dans l'immensité de la nuit obscure.

Dix heures venaient de sonner à la magnifique pendule Louis XV qui ornait le milieu de la cheminée devant laquelle se trouvait l'interlocuteur de la jeune femme.

Celle-ci, dont la très grande beauté était encore rehaussée par l'élégance de la toilette, était une brune aux traits droits et harmonieux, à l'œil vif, aux lèvres sensuelles.

Elle était étendue dans une attitude pleine à la fois de nonchalance et d'ennui, sur une chaise longue tournée vers le feu de bois qui se consumait lentement dans la cheminée.

Son compagnon, vêtu d'un habit à la française d'une coupe irréprochable, avait, au premier aspect, l'apparence d'un homme de la plus haute distinction.

Une raie impeccable séparait en deux parties égales sa chevelure noire et, sous ses moustaches un peu retroussées, la ligne nette des lèvres un peu pincées et le menton carré révélaient une nature froide et volontaire.

En temps ordinaire, le regard de cet homme devait être pénétrant et droit, et toute sa physionomie pouvait certainement se couvrir d'un masque de noblesse et de franchise.

Mais, à l'heure où commence notre récit, ce regard était inquiet et dur, et eût inspiré plus de crainte que de confiance à ceux qui auraient pu l'observer.

Cet homme s'appelait le docteur André Marotti de son vrai nom.

Il en avait un autre, dont il travestissait sa personnalité aux yeux de certains, comme il travestissait la véritable expression de son visage.

Se faisant passer pour un riche seigneur italien, il s'intitulait alors comte Spolini.

Quant à la femme, elle aussi avait un double état civil.

Elle avait vu le jour dans une petite rue des Batignolles et s'appelait à ce temps-là Eva Lambert.

Sa grande beauté lui avait permis de conquérir rapidement, dans le monde élégant, une enviable situation et, comme beaucoup de ses semblables, elle avait jugé utile de s'ennoblir.

Elle n'était plus connue, à présent, que sous le nom d'Eva de Champval.

Après un silence que troublaient seulement le pétillement des étincelles tourbillonnant dans le foyer et le va-et-vient du balancier de la pendule, Marotti répéta avec une expression de stupeur et d'angoisse :

— Vingt mille francs !

Eva, qui semblait attendre une autre réponse que ces quelques mots, haussa les épaules avec impatience.

— Eh bien! oui, fit-elle, vingt mille francs. Tu répéterais vingt fois ce chiffre que cela ne le diminuerait pas.

— Mais comment ve